

## **L'accueil des étrangers à la Préfecture de Poitiers : un cauchemar bureaucratique qui entrave leur accès au droit**

Depuis plusieurs années, les étrangers doivent prendre rendez-vous pour accéder aux guichets de la Préfecture « afin d'éviter les longues files d'attente ». Jusqu'à présent les rendez-vous devaient être pris par téléphone grâce à un numéro spécial. Ce qui nécessitait cependant beaucoup de patience, la ligne étant le plus souvent occupée.

### **La Préfecture innove : la prise de rendez-vous par internet est obligatoire**

La Préfecture considère donc comme une évidence qu'un étranger soit capable de lire le français, de comprendre la complexité du « portail » de la Préfecture et de se débrouiller pour atteindre la page le concernant.

Ce qui signifie que tout étranger doit et peut avoir accès à un ordinateur, créer une adresse mail pour recevoir la confirmation par la Préfecture de ce rendez-vous... avec aussi une imprimante pour imprimer cette confirmation !. On constate de plus que l'accès à la page de prise de rendez-vous par internet est aussi inaccessible que le téléphone ! Il faut essayer des dizaines de fois avant de pouvoir enfin accéder à la prise de rendez-vous.

### **La préfecture met des étrangers en situation d'irrégularité**

Autre point : la personne étrangère ne peut pas prendre rendez-vous longtemps à l'avance car la Préfecture l'interdit ! Conséquence, quand il s'agit d'un renouvellement d'un titre de séjour, l'étranger se voit souvent proposer un rendez-vous qui se situe après la date de péremption de son titre ! Ce qui le met en situation irrégulière notamment vis à vis d'un employeur...

### **La préfecture limite le standard téléphonique du service immigration au matin**

Pour compliquer un peu plus, certaines demandes de titre de séjour (les premières, celles liées à l'asile) doivent se faire uniquement par téléphone, **mais le numéro dédié aux étrangers n'est désormais ouvert que le matin**, ce qui rend encore plus difficile son accès.

La Préfecture, service public, se ferme au public en imposant par internet ou téléphone des conditions d'accueil très restrictives. Les conséquences sont dramatiques pour les publics vulnérables et précaires, notamment pour les étrangers qui ne maîtrisent pas le français le langage administratif et l'informatique...

**Nous dénonçons vivement ces procédures discriminatoires. Elles ont comme effet - et sans doute comme objectif - par les obstacles qu'elles créent, de rendre encore plus difficile l'accès au droit des migrants (déjà soumis à des lois très restrictives) et souvent d'aggraver leur précarité.**

**Rassemblement tous les 1er mercredi du mois - 18h devant le palais de justice**